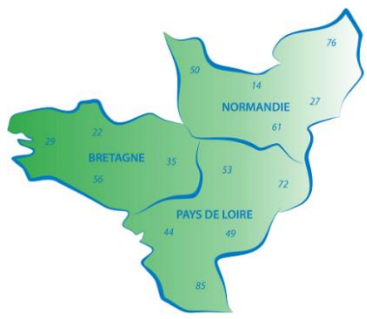




AVIS D'EXAMEN PROFESSIONNEL

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Finistère ouvre et organise, au titre de l'année 2023, pour les collectivités et établissements publics territoriaux de l'inter région Grand-Ouest

L'EXAMEN PROFESSIONNEL D'AVANCEMENT AU GRADE DE TECHNICIEN TERRITORIAL PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE Catégorie B

Conditions d'accès :

Cet examen professionnel est ouvert aux fonctionnaires justifiant d'au moins 1 an dans le 5^{ème} échelon du grade de technicien principal de 2^{ème} classe et d'au moins 3 années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.

En application de l'article 16 du décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale, les candidats peuvent subir les épreuves d'un examen professionnel au plus tôt un an avant la date à laquelle ils doivent remplir les conditions d'inscription au tableau d'avancement ou sur la liste d'aptitude au grade ou au cadre d'emplois d'accueil fixées par le statut particulier.

Les candidats doivent donc remplir les conditions d'accès susvisées au 31 décembre 2024 et être en activité à la clôture des inscriptions.

Nature des épreuves :

Epreuve écrite le 13 avril 2023 Au Parc des expositions de Penfeld à Guilers (29)	Epreuve orale à partir de juin 2023 au Centre de Gestion du Finistère à Quimper (29)
L'épreuve d'admissibilité consiste en la rédaction d'un rapport technique portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt. Ce rapport est assorti de propositions opérationnelles. (Durée : 3 heures ; coefficient 1)	L'épreuve d'admission consiste en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat portant sur son expérience professionnelle ; elle se poursuit par des questions visant à permettre d'apprécier les facultés d'analyse et de réflexion du candidat, ses connaissances techniques ainsi que sa motivation et son aptitude à exercer les missions du cadre d'emplois et à encadrer une équipe. (Durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 2)

Liste des spécialités ouvertes :

- Bâtiments, génie civil
- Réseaux, voirie et infrastructures
- Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration
- Aménagement urbain et développement durable
- Déplacements, transports
- Espaces verts et naturels
- Ingénierie, informatique et systèmes d'information
- Services et interventions techniques
- Métiers du spectacle
- Artisanat et métiers d'art

Le programme des spécialités peut être consulté sur le site du CDG29 : www.cdg29.bzh

Période et modalités d'inscription :

→ **RETRAIT DES DOSSIERS D'INSCRIPTION : du 18 octobre au 23 novembre 2022 inclus auprès du Centre de Gestion du Finistère :**

- **par préinscription, jusqu'à 23h59 (heure métropolitaine) dernier délai, sur les sites Internet :**
 - www.concours-territorial.fr, le portail national des concours et examens professionnels,
 - ou sur celui du CDG29, www.cdg29.bzh.

Une borne d'accès internet est disponible au CDG29 pour effectuer la préinscription jusqu'au 23 novembre 2022, 17h00, dernier délai.

Pour l'expédition de dossiers d'inscription, ou en cas de difficultés de connexion, contactez le service concours-examens du CDG29 au 02.98.64.11.30.

→ **RETOUR DES DOSSIERS D'INSCRIPTION : du 18 octobre au 1^{er} décembre 2022 inclus auprès du Centre de Gestion du Finistère :**

- **par voie dématérialisée**, uniquement via l'espace de connexion sécurisée du candidat,
- **par voie postale** (le cachet de la Poste ou d'un autre prestataire faisant foi),
- **à l'accueil** du Centre de Gestion du Finistère, jusqu'à 17 H 00, dernier délai.

L'inscription devra être effectuée sur le dossier original délivré par le CDG29 ou téléchargé sur les sites internet dédiés. Tout dossier d'inscription, qui ne serait que la photocopie d'un autre dossier d'inscription (ancienne session ou d'un autre CDG) ou d'un dossier d'inscription recopié sera considéré comme non conforme et refusé. De même, les captures d'écran ou leur impression ne seront pas acceptées.

L'inscription via Internet effectuée par un candidat ne sera validée qu'à réception du dossier d'inscription, accompagné des pièces justificatives.

Il est impératif de lire attentivement la brochure de l'examen professionnel consultable sur la plateforme de préinscription sur www.cdg29.bzh avant toute préinscription.

Le Centre de Gestion du Finistère se réserve la possibilité de modifier les dates et lieux communiqués

Centre de Gestion du Finistère - Service Concours - 7 boulevard du Finistère - 29000 QUIMPER - ☎ 02 98 64 11 30 -
Adresse mail : concours@cdg29.bzh - Site internet : www.cdg29.bzh